



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2025 - 123
Séance du 12 décembre 2025

Convention de double diplôme de Licence en Lettres avec l'université du Québec à Chicoutimi (Canada)

Condition d'acquisition du vote :

<i>Quorum =</i>	<i>moitié des membres en exercice présents ou représentés</i>
<i>Acquisition de la délibération =</i>	<i>majorité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés</i>

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres représentés : 2

Nombre de vote pour : 22

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 21 novembre 2025.

La convention de double diplôme de Licence en Lettres avec l'université du Québec à Chicoutimi (Canada), telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr

ENTENTE COMPLÉMENTAIRE 1-T

**À LA CONVENTION DE COOPÉRATION
INTERUNIVERSITAIRE**

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI (CANADA)

ET

L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS (FRANCE)

Conformément de l'article 7 de la convention de coopération interuniversitaire

**Programmes impliqués : Licence en lettres de l'Université d'Artois et Baccalauréat
en études littéraires françaises de l'Université du Québec à Chicoutimi**

ENTENTE COMPLÉMENTAIRE 1-T À LA CONVENTION DE COOPÉRATION SIGNÉE EN 2025

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI, personne morale de droit public légalement constituée aux termes de la Loi sur l'Université du Québec (RLRQ, chapitre U-1), ayant le siège de ses affaires au 555, boulevard de l'Université, Saguenay, arrondissement de Chicoutimi, (Québec), G7H 2B1, agissant et ici représentée par monsieur Ghislain SAMSON, recteur, et madame Guylaine BOIVIN, directrice du Bureau de l'international, dûment autorisés aux fins des présentes, tel qu'ils le déclarent,

ci-après appelée : « **UQAC** »

ET

L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, ayant son siège social au 9 rue du Temple, BP 10665, 62030 Arras cedex, représentée par Madame Anne DAGUET-GAGEY, Présidente, agissant au nom de l'Unité de Formation et de Recherche Lettres et Arts,

ci-après appelée : « **UA** »

Les parties conviennent que :

Article 1 – Objet de l'entente complémentaire

Conformément à la convention de coopération interuniversitaire intervenue entre l'UQAC et l'UA, la présente entente complémentaire 1-T a pour objet de définir les modalités entourant la formation de double diplomation d'un étudiant de l'UA, inscrit en Licence en Lettres et au programme de Baccalauréat en études littéraires françaises de l'UQAC ainsi que la formation de double diplomation d'un étudiant de l'UQAC inscrit au Baccalauréat en études littéraires françaises et au programme de Licence en lettres de l'UA.

À l'issue de leur période de mobilité effectuée dans le cadre de cette entente complémentaire 1-T, les étudiants des deux établissements obtiendront les deux diplômes suivants :

- Le diplôme de Baccalauréat en études littéraires françaises, délivré par l'UQAC.
- Le diplôme de Licence en lettres, délivré par l'UA.

Tout candidat admis dans le cadre de cette entente doit se conformer aux conditions suivantes.

Article 2 - Modalités de formation

L'étudiant de l'UA doit avoir complété deux (2) années (120 ECTS) de la Licence en Lettres et demeurer inscrit à ce même programme pendant son séjour dans l'université d'accueil ;

L'étudiant de l'UQAC doit avoir complété deux (2) années d'études à temps plein dans le programme de Baccalauréat en études littéraires françaises, (60 crédits) et demeurer inscrit à ce même programme pendant son séjour dans l'université d'accueil ;

L'étudiant de l'UA se verra reconnaître 60 crédits sur les 90 crédits du Baccalauréat en études littéraires françaises de l'UQAC selon les modalités suivantes :

L'étudiant de l'UQAC se verra reconnaître 120 ECTS sur les 180 ECTS de la Licence en lettres selon les modalités suivantes :

2.1 Structure générale – Étudiant de l'UA

- 60 crédits reconnus en équivalences 21 cours (listés ci-dessous)

Liste des cours reconnus en équivalences pour 60 crédits

7LIT214 Littérature française des 17^e et 18^e (3 cr.)
7LIT215 Littérature française du 19^e (3 cr.)
7LIT216 Littérature française du 20^e (3 cr.)
7LIT227 Enjeux de la littérature contemporaine (3 cr.)
7LIT224 Littérature universelle (2 cr.)
7LIT113 Méthodologie des études littéraires (1 cr.)
7LIT225 Littérature et sociologie (3 cr.)
7LIT214 Littérature française des 17^e et 18^e (3 cr.)
7LIT211 Études culturelles (3 cr.)
7LIT140 Courants et tendances littéraires (3 cr.)
7LIT105 Littérature jeunesse (3 cr.)
7LIT103 Poétique et rhétorique (3 cr.)
7LIT114 Littérature française du 10^e au 16^e (3 cr.)
7LIT150 Enjeux théoriques (3 cr.)
7LIT142 Écrivains (3 crédits)
7LNG155 Fondements de la grammaire nouvelle (3 cr.)
7LNG177 Grammaire systématique (3 cr.)
7LNG321 Analyse du discours (3 cr.)
7LNG208 Syntaxe du français (3 cr.)
3TLE220 Initiation aux technologies éducatives (3 cr.)
7LNG110 Communication et expression orale (3 cr.)

Pour compléter le Baccalauréat en études littéraires françaises de l'UQAC, l'étudiant de l'UA réalisera les 10 cours suivants (30 crédits) qui ont été établis selon l'offre de cours de l'UQAC :

Étudiant qui intègre le double diplôme une année paire

Trimestre d'automne UQAC (Semestre 5 à l'UA)

Les 4 cours suivants (12 crédits)

7LIT107 Narratologie (3 cr.)
7LIT111 Sémiotique (3 cr.)
7LIT202 Création littéraire (3 cr.)
7LIT110 Littérature québécoise de 1840 à 1960 (3 cr.)

1 cours optionnel (3 crédits) parmi ceux offerts dans le baccalauréat en études littéraires françaises ou 1 cours d'enrichissement

Trimestre d'hiver UQAC (Semestre 6 à l'UA)

Les 3 cours obligatoires (9 crédits)

7LIT300 Littérature québécoise depuis 1960 (3 cr.)
7LIT213 Pratique des œuvres (3 cr.)
7LIT228 Littérature et psychanalyse (3 cr.)

2 cours optionnels (6 crédits) parmi ceux offerts dans le baccalauréat en études littéraires françaises ou 1 cours d'enrichissement

Étudiant qui intègre le double diplôme une année impaire

Trimestre d'automne UQAC (Semestre 5 à l'UA)

Les 4 cours obligatoires suivants (12 crédits)

7LIT107 Narratologie (3 cr.)

7LIT111 Sémiotique (3 cr.)

7LIT202 Création littéraire (3 cr.)

7LIT414 Écritures de l'intime (3 cr.)

1 cours optionnel (3 crédits) parmi ceux offerts dans le baccalauréat en études littéraires françaises ou 1 cours d'enrichissement

Trimestre d'hiver UQAC (Semestre 6 à l'UA)

Les 3 cours obligatoires suivants (9 crédits)

7LIT300 Littérature québécoise depuis 1960 (3 cr.)

7LIT213 Pratique des œuvres (3 cr.)

7LIT120 Littératures francophones du Canada (3 cr.)

2 cours optionnels (6 crédits) parmi ceux offerts dans le baccalauréat en études littéraires françaises ou 1 cours d'enrichissement

2.2 Structure générale – Étudiant de l'UQAC

- 120 ECTS reconnus en équivalences. L'étudiant qui aura complété 2 années du Baccalauréat en études littéraires françaises, se verra reconnaître 120 ECTS de la Licence en lettres, répartis en bloc de compétences les cours listés ci-dessous :

Liste des 120 ECTS reconnus en équivalences

UA / L1 / semestre 1 (30 ECTS)

UE 1.1 Analyser un objet scénique et/ou culturel

12 ECTS

Ressources 1.S1 Initiation à l'analyse littéraire

Ressources 2.S1 Histoire des mouvements littéraires : Panorama

Ressources 3.S1 Littérature et Arts

Ressources 4.S1 Initiation à la littérature Générale et comparée

UE 2.1 Produire un discours argumenté oral ou écrit

5 ECTS

SAe 1.S1 : Crédit et analyse du texte dramatique

Sous SAE 1.S1 :

TD Analyser théâtre

Atelier théâtre

UE 3.1 Analyser un fait de langue

10 ECTS

Ressources 5.S1 Linguistique

Ressources 6.S1 Grammaire

Ressources à choix (min, max) (1;1) :

Ressources 7.S1 Atelier LVE Anglais

Ressources 7.S1 Atelier LVE Espagnol

Ressources 7.S1 Atelier LVE Allemand

Ressources à choix (min, max) (1;1) :

Ressources 8.S1 Latin initiation

Ressources 9.S1 Latin renforcement

UE5.1 Construire son projet professionnel

3 ECTS

Ressources 10.S1 Projet voltaire

Ressources 11.S1 Littérature et société

UA / L1 / semestre 2 (30 ECTS)

UE 1.2 Analyser un objet littéraire ou culturel 11 ECTS

Ressources 1.S2 Littérature médiévale

Ressources 2.S2 Littérature XVI / XVII

Ressources 3.S2 Littérature et Arts

UE 2.2 Produire un discours argumenté oral ou écrit 5 ECTS

SAe 1.S2 : Analyse et commentaire du récit

Sous SAE 1.S2 :

Analyser la fiction narrative

Méthodologie du commentaire composé

UE 3.2 Analyser un fait de langue 10 ECTS

Ressources 4.S2 Linguistique

Ressources 5.S2 Grammaire

Ressources à choix (min, max) (1;1) :

Ressources 6.S2 LVE Anglais

Ressources 7.S2 LVE Espagnol

Ressources 8.S2 LVE Allemand

Ressources à choix (min, max) (1;1) :

Ressources 9.S2 Latin initiation

Ressources 10.S2 Latin renforcement

UE 5.2 : Construire son projet professionnel 4 ECTS

Ressources 11.S2 Maîtrise des écrits numériques

Ressources 12.S2 Littérature et écologie

Ressources 13.S2 UCPP

UA / L2-ENS / semestre 3 (30 ECTS)

UE 1.3 Analyser un objet scénique et/ou culturel 11 ECTS

SAe 1.S3 : Histoire et analyse du fait littéraire et artistique

Sous SAE 1.S3 :

CM Littérature générale et comparée

TD Littérature générale et comparée

CM Littérature XVIII/XIX

TD Littérature XVIII/XIX

TD Littérature et Arts

UE 2.3 Produire un discours argumenté oral ou écrit 5 ECTS

Ressources 1.S3 Analyser la poésie

Ressources 2.S3 L'atelier du poète

UE 3.3 Analyser un fait de langue 13 ECTS

Ressources 2.1.S3 Linguistique

Ressources 2.2.S3 Histoire de la langue

Ressources 3.S3 Grammaire

Ressources à choix (min, max) (1;1) :

Ressources 4.S3 Atelier LVE Anglais

Ressources 4.S3 Atelier LVE Espagnol

Ressources 4.S3 Atelier LVE Allemand

Ressources à choix (min, max) (1;1) :

Ressources 2.3.S3 Latin initiation

Ressources 2.4.S3 Latin renforcement

UE5.3 Construire son projet professionnel 1 ECTS

Ressources 5.S3 Littérature et médias

Ressources (A CHOIX avec le latin de la C3) 2.5.S3 Mathématiques

UA / L2-ENS / semestre 4 (30 ECTS)

UE 1.4 Analyser un objet littéraire ou culturel 10 ECTS

Ressources 1.S4 littératures XX / XXI

Ressources 2.S4 Littérature française 1

Ressources 3.S4 Littérature française 2

Ressources 4.S4 Littérature francophone

UE 2.4 Produire un discours argumenté oral ou écrit 5 ECTS

SAe 1.S4 : Analyse et maîtrise de l'argumentation

Sous SAE 1.S4 :

TD Analyser le texte argumentatif

TD Méthodologie de la dissertation

UE 3.4 Analyser un fait de langue 10 ECTS

SAe 2.S4 : Analyses de faits linguistiques

Sous SAE 2.S4 :

TD Linguistiques

TD Grammaire

TD Histoire de la langue

L'atelier de la langue vivante (1;1) :

Anglais

Espagnol

Allemand

Latin (1;1) :

Initiation

Renforcement

UE 5.4 : Construire son projet professionnel 5 ECTS

Ressources 5.S4 TICES

Ressources 6.S4 Littérature et écologie

Ressources 2.1.S5 Fait religieux et enseignement

Ressources 2.2.S4 Mathématiques

Pour compléter la Licence en lettres, l'étudiant de l'UQAC réalisera les 60 ECTS qui ont été établis selon l'offre annuelle de cours de l'UA :

Étudiant de l'UQAC à l'UA

Semestre 5 (Semestre 1 Licence 3)

UE 1.5 Analyser un objet scénique et/ou culturel 12 ECTS

Ressources à choix (min, max) (1;1) :

Ressources 1.S5 Littérature française 1 6 ECTS

ou Ressources 2.S5 Littérature française 3 6 ECTS

Ressources à choix (min, max) (1;1) :

Ressources 3.S5 Littérature générale et comparée 1 6 ECTS

ou Ressources 4.S5 Littérature générale et comparée 3 6 ECTS

UE 2.5 Produire un discours argumenté oral ou écrit 4 ECTS

SAe 2.1.S5 : Construction d'un dossier de théorie critique

Sous SAe 2.1.S5 :

CM Théorie littéraire

TD Théorie littéraire

UE 3.5 Analyser un fait de langue 11 ECTS

SAe 2.2.S5 : Analyse stylistique et grammaticale 5 ECTS

sous SAE :

<u>TD grammaire</u>	
Ressources 4.2.S5 : Histoire de la langue	2 ECTS
Ressource 4;4 Linguistique générale appliquée au FLE	2 ECTS
Ressources 5.S5 LVE Anglais	2 ECTS
UE 5.5 Construire son projet professionnel	3 ECTS
Ressources 8.S5 Maîtrise des écrits numériques	1 ECTS
Rssources 4.8.S5 Représentaions historiques et culturelles de la francophonie	2 ECTS

Semestre 6 (Semestre 2 Licence 3)

UE 1.6 Analyser un objet littéraire ou culturel	14 ECTS
Ressources 4.1.S6 Représentaions historiques et culturelles de la France	
2 ECTS	
Ressources à choix (min, max) (1;1) :	
Ressources 1.S6 Littérature française 2	6 ECTS
ou Ressources 2.S6 Littérature française 4	6 ECTS
Ressources à choix (min, max) (1;1) :	
Ressources 3.S6 Littérature générale et comparée 2	6 ECTS
ou Ressources 4.S6 Littérature générale et comparée 4	6 ECTS
UE 2.6 Produire un discours argumenté oral ou écrit	5 ECTS
Ressources 2.1.S6 CM Poétique des genres	2 ECTS
Ressources 2.2.S6 TD Explication de texte	3 ECTS
UE 3.5 Analyser un fait de langue	9 ECTS
Ressources 2.3.S6 Stylistique	2 ECTS
Ressources 4.4.S6 Grammaire	3 ECTS
Ressources 6.S6 LVE Anglais	2 ECTS
Ressource 4.5.S6 Linguistique textuelle appliquée au FLE	2 ECTS
UE 5.6 Construire son projet professionnel	2 ECTS
Ressources 2.5.S6 Initiation à la recherche	2 ECTS

Les 60 ECTS suivis à l'UA par l'étudiant seront reconnus par l'UQAC pour remplacer la dernière année du Baccalauréat en études littéraires françaises.

Article 3 – Modalités d'admission et modalités financières

3.1 L'étudiant doit être admis au programme de l'université d'accueil et y acquitter les droits de scolarité. Les étudiants assujettis aux ententes gouvernementales France-Québec (Français) et Communauté francophone de Belgique-Québec (Belge francophone) pourront, pour l'année 2025-2026, bénéficier de droits de scolarités équivalents à **environ 5 660 CAD pour 30 crédits universitaires**. Les étudiants d'autres nationalités que française et belge pourront, pour l'année 2025-2026, bénéficier de droits de scolarités équivalents à **environ 8 800 CAD pour 30 crédits universitaires**. Ces tarifs sont préférentiels à ce partenariat et ne sont valides que pour l'année 2025-2026, lesquels tarifs sont en deçà des tarifs prévus aux ententes gouvernementales ainsi que ceux déterminés par le Gouvernement du Québec. Pour les années subséquentes, l'UQAC informera le partenaire des tarifs applicables au moyen d'un avis écrit transmis au plus tard le 1er octobre de l'année académique précédant son application. L'UQAC se réserve toutefois le droit d'appliquer les tarifs convenus dans le cadre des ententes France-Québec et Communauté francophone de Belgique-Québec aux étudiants de nationalité visés par ces ententes, ainsi que la tarification étudiant international aux étudiants internationaux qui ne sont pas assujettis à ces ententes.

3.2 L'UQAC se réserve également le droit de refuser un étudiant dont le dossier ne satisfait pas aux exigences d'admission du programme de baccalauréat. L'étudiant doit en outre avoir complété et réussi les deux premières années de la Licence au moment de l'inscription à l'UQAC. Il est de la responsabilité du partenaire d'informer l'UQAC si un étudiant ne valide pas un cours durant sa deuxième année de Licence et ce, avant le départ de l'étudiant vers l'UQAC. Dans ce cas échéant, l'UQAC pourra décider, à son choix, de

refuser l'inscription de l'étudiant ou lui proposer, sous réserve de l'approbation du partenaire, d'ajouter un cours de remplacement durant la mobilité afin de lui permettre d'avoir tous les crédits et cours requis pour l'obtention de ses deux diplômes.

3.3 L'étudiant ne pourra obtenir le diplôme de l'UQAC en cas d'échec à un cours offert par l'université. Pour ce faire, il devra reprendre à nouveau ce cours, ou accepter la proposition académique de la direction de programme aux fins de diplomation, lorsque possible, laquelle se basera sur l'offre de cours disponible. L'étudiant devra, pour tous les cours de la présente entente, incluant le ou les cours repris le cas échéant, être sur le sol québécois au moment de la prestation des cours et il devra aussi s'assurer d'avoir en mains les documents d'immigration valides à ce moment. Les droits de scolarité à payer pour les étudiants de nationalité française et belge seront fixés selon les ententes France-Québec et Communauté francophone de Belgique-Québec, tandis que les étudiants d'autres nationalités devront s'acquitter des tarifs en vigueur pour les étudiants internationaux

Pour une reprise de cours, advenant la possibilité exceptionnelle de le suivre à l'extérieur du Québec, les droits de scolarité à payer seront ceux d'un étudiant international non canadien, peu importe la nationalité de l'étudiant.

Article 4 – Modifications à la formation

4.1 La direction de programme peut, dans tous les cas, apporter des modifications mineures à la formation sans toutefois en affecter le nombre de cours ou la durée.

Article 5 – Couverture sociale et assurances

Les étudiants devront se soumettre aux règles spécifiques de couverture sociale du pays d'accueil. Les étudiants doivent s'assurer en matière d'hospitalisations, responsabilité civile, accidents corporels et rapatriement pour toute la durée du séjour dans le pays d'accueil. Tous les frais liés à la sécurité sociale et aux assurances complémentaires sont à la charge des étudiants.

Article 6 - Durée de l'entente

Cette entente prend effet à la signature des deux parties et sa validité est limitée à la date de fin de la convention de coopération interuniversitaire à laquelle elle est rattachée.

Article 7 – Signatures

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé en un (1) exemplaire original en français,

UNIVERSITE DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

Ghislain Samson, Ph. D.
Recteur

Date

Guylaine Boivin
Directrice du Bureau de l'international

Date

UNIVERSITE D'ARTOIS

Prof. Anne DAGUET-GAGEY
Présidente

Date